



N° 142
15 octobre 2003
Bimensuel

L'administration vaudoise est-elle vraiment à la traîne?



ANNIKA GIL



Afin de satisfaire ses clients, le guichet du Registre du commerce, à Moudon, est ouvert non-stop entre midi et 14h. Une permanence téléphonique, tenue alternativement par sept collaboratrices (photo: Catherine Yerly et Stéphanie Aenishanslin), permet de répondre aux usagers à l'heure qui leur convient.

Le Registre du commerce, récemment centralisé à Moudon, a récupéré et informatisé des registres tenus naguère dans 19 districts. Il a amélioré son organisation pour offrir les meilleures prestations possibles. Un seul point noir: les délais. A certaines périodes de l'année, particulièrement en juin et en décembre, les dossiers difficiles s'empilent, faute de pouvoir être traités tous en même temps par le personnel disponible.

Une récente enquête commanditée par les Chambres du commerce et de l'industrie vaudoise et genevoise met en évidence la longueur moyenne des délais d'attente au Registre du commerce du Canton de Vaud. Elle signale en même temps un degré de satisfaction très élevé des usagers quant à la procédure d'inscription ou de modification d'inscription. Ce qui n'empêche pas le Registre du commerce d'être classé, avec l'ensemble de l'administration vaudoise, au dernier rang des cantons suisses. Curieuse enquête, qui méritait à son tour... une enquête. **p. 3**

Dans ce numéro



15 postes vacants.

5



Les décisions de la quinzaine.

6



Félix Bracquemont: graveur et céramiste à la croisée du japonisme et de l'impressionisme.

8

Impôts 2004

Le deuxième numéro de *Flash fiscal* vient de sortir. On ne peut cependant pas dire qu'il sent encore l'encre puisque ce bulletin qui donne une information pratique et concise sur la perception, les statistiques et l'actualité de nos impôts n'est pas imprimé mais diffusé par Internet et par messagerie électronique principalement aux fiduciaires et aux rédactions des journaux. En un coup d'œil, on apprend donc dans ce numéro d'octobre ce que nous réserve la TAP (taxation annuelle postnumerando) pour 2004. Le calendrier des opérations tout d'abord, qui permet à chaque contribuable de savoir quand il devra déboursier. «Devra» mais aussi «pourra» car une nouveauté appelée BVR+ lui permettra de payer de manière volontaire son solde d'impôt 2003 avant le décompte final et d'éventuels intérêts. On y apprend encore quand il faudra tailler son crayon en vue de remplir sa déclaration.

suite en page 2

Lorsque curateurs et tuteurs font défaut

«C'est un appel au secours que je viens vous lancer». Lasse, Suzanne Brunner l'est. Indignée également. Enseignante à mi-temps et assesseur auprès du juge de paix du cercle de Lausanne, elle assume le suivi administratif de quelque 350 pupilles. Soit des personnes qui ont été privées de l'exercice de leurs droits civils, essentiellement pour des raisons de santé (maladie mentale, sénilité) ou d'incapacité à gérer leur vie (prodigalité, alcoolisme, toxicomanie). Si elle admet qu'il normal pour celui qui se voit assigné par la Justice de paix le rôle de tuteur ou de curateur d'être choqué, elle s'insurge cependant contre la perte du devoir civique et de la notion de solidarité des Vaudois. Un frilosité et un individualisme qui rendent la recherche de tuteurs ou de curateur de plus en plus ardue.

p. 4





(Suite de la page 1)

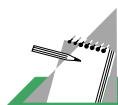
Tailler son crayon? Peut-être pas pour tout le monde car, autre nouveauté, l'administration cantonale des impôts (ACI) prépare un CD-Rom qui devrait simplifier la tâche pour tous ceux que l'ordinateur ne rebute pas.

Flash fiscal sert aussi de baromètre dans cette année de transition que nous traversons. On y lit ainsi qu'à ce jour, plus de 210'000 déclarations extraordinaires 2001-2002BIS sur 350'000 ont été traitées par l'ACI, que 8782 demandes extraordinaires de taxations intermédiaires liées à la fameuse «brèche fiscale» 2001-2002 ont été déposées par les

contribuables et 3824 demandes satisfaites. Et que 24 865 contribuables ont vu leurs acomptes 2003 diminuer suite aux demandes spéciales que 33'883 contribuables ont à ce jour déposé pour faire valoir la particularité de leur situation par rapport à la majoration générale de 8% calculée dans le cadre du passage à la TAP. – JC

Calendrier fiscal 2004

janvier 04	février 04	mars 04	avril 04	mai 04	juin 04	juillet 04	août 04	sept. 04	oct. 04	nov. 04	déc. 04
Déclaration 2003											
	BVR+										
		IFD provisoire 2003									
← Taxations et décomptes finaux ICC et IFD 2003 →											
			acompte 2004 1/9	acompte 2004 2/9	acompte 2004 3/9	acompte 2004 4/9	acompte 2004 5/9	acompte 2004 6/9	acompte 2004 7/9	acompte 2004 8/9	acompte 2004 9/9



PETITES ANNONCES

A louer: local-atelier 240m²/H 3m, à Villars-Mendraz accès facile pour camions, local technique, petit bureau, sanitaires Libre dès 1.11.03. Loyer: 1200 francs par mois. Tél.: 021 903 29 46 (le soir).

A louer: à Clarens, appartement de 3 pièces 1/2, meublé et complètement équipé, balcon au sud, vue sur le lac, à 2 minutes du bus. Loyer: 1850 francs, charges comprises. Tél.: 021 943 70 51 (soir).

A louer: à remettre bail à loyer pour place de parc, dans le parking Migros de La Borde, dès que possible. Tél.: 021 316 71 53.

A louer: à 15 minutes de Lausanne-est, joli 2 1/2 pièces, boisé, calme, balcon, coin cui-

sine agencée. Sauna et tennis à disposition. Tél. 079/757 72 65.

A louer: pour la saison d'hiver (15 décembre - 15 avril) appartement 4 pièces à Orsières, proche des stations du Val de Bagnes, Champex, La Fouly ou Grand St-Bernant, bien équipé et meublé (lave-linge, TV), 7 lits au total. Prix à discuter (1000 francs par mois souhaité). Pour tous renseignements: tél: 079 362 09 72).

A vendre: à Clarens-Montreux, grand appartement de 2 pièces 1/2, immeuble résidentiel rénové cet été, cuisine agencée, vaste balcon orienté sud-ouest, pl. de parc, à deux pas du lac Léman, proche des commodités (bus, commerces). Prix à négocier. Tél.: 079 637 53 38.

A vendre: superbe armoire rustique, entièrement démontable, en chêne massif, patine à l'ancienne, parfait état, avec une base à 4 tiroirs, largeur 240 cm., hauteur 210 cm., profondeur 60 cm. Payée frs 6500.-, cédée frs 1500.-. Lausanne. Tél. 079/466 63 70.

A vendre: armoire trois portes, couleur hêtre-noir, miroir central, 3 tiroirs, 2 penderies, lingère: frs 250.- frs. Commode assortie, 4 tiroirs: frs 70.-. Table salon avec plateau en verre: frs 70.-. Vitrine deux portes avec éclairage intérieur: frs 50.-. Sommier à latte 160 x 200 cm + matelas: frs 150.-. Tél.: 021 800 53 80 (répondeur).

A vendre: lit d'appoint, 120x190 cm, pliable, à l'état de neuf car jamais utilisé, valeur à neuf: frs 218.-, cédé pour: frs 150.-. Tél.: 021 647 44 82 ou 078 809 53 61.

A vendre: cause déménagement, belle salle à manger en merisier massif (meubles Grange): table rect. style monastère, avec

traverse, 180 cm + 2 rallonges, meuble haut vitrine env. 220 cm, meuble cache-tv, avec «casquette». Très bon état, bon prix. Tél.: 021 635 05 55 ou 079 768 31 13.

A vendre: saxophone alto Grassi, avec étui Gewa. Prix: frs 1000.-. Natel: 079 347 61 76.

A vendre: Fiat Barchetta 1.8, Edition Spéciale Limitée 1996, 80 000 km, Hardtop, extérieur & intérieur noir, siège en cuir bordeaux, vitres électriques, verrouillage central, direction assistée, airbag conducteur, garantie Autoexpert jusqu'au 15.01.2004. Prix: 14'500.-. Tél.: 078/632 23 48.

A vendre: Opel Vectra break mod. Élégance; 1^{re} mise en circ. 01.02.2000, 1998cm³, 136CV, 85'000 km., automatique, ord. de bord, CTL, ABS, dir. assistée, syst. antidémarrage, climatisation, stabilisateur de vitesse, radio-lecteur CD, correcteur d'assiette automatique, peinture métallisée vert bouteille, syst. d'alarme d'effraction et de vol, décoration bois, rétro-ext. chauffants à réglage élect., galerie de toit, phares Xéron, laves-phares, sièges AV chauffants, airbag cond+passager, airbags latéraux, filet de sécurité pour bagages, 4 pneus neige montés sur jante, batterie neuve garantie 3 ans. Prix neuf: frs 43'000.-, cédée frs 17'000.-. Tél.: 079/417 40 40.

A vendre: baleinière Fisherboat, longueur 6m20, tirant d'eau 30 cm (flotteurs), moteur Inboard Marin Diesel, bâche, 4 fenêtres à glissière. Possibilité de couchage 2m x 2m, plusieurs casiers étanches. Tél.: 021 316 20 94 (heures de bureau) ou 021 921 41 64.

Recherche: pour camping sauvage tente de toit de voiture type «Maggiolina», si possible modèle médium. Tél.: 079 674 23 73.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

«Etude» sur la compétitivité cantonale: sommes-nous vraiment les derniers?

Selon une étude commanditée par les milieux économiques, l'administration vaudoise serait l'une des plus mal notées de Suisse. Mais cette étude elle-même mérite d'être mal notée.

Le Canton de Vaud sortirait bon dernier d'une «étude sur la compétitivité cantonale» signée MIS-Trend et commanditée par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et son homologue genevoise. Cette étude n'a suscité aucune réaction publique. Comme si chacun se résignait à trouver normal que le Canton de Vaud soit «l'abonné des dernières places», selon le titre d'un éditorial désabusé de *24 Heures*. (26 juin 2003).

A vrai dire, l'étude ne porte pas sur la compétitivité des administrations cantonales. Il s'agit en réalité d'un sondage sur les opinions de quelques chefs d'entreprise dans neuf cantons (Vaud, Genève, Jura, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Bâle-ville, Berne et Zurich).

Des pourcentages calculés sur 35 questionnaires

Au total, 313 entreprises suisses, sélectionnées en fonction de leur consommation de prestations étatiques, ont répondu à un questionnaire. C'est un nombre bien faible pour obtenir une image représentative de l'ensemble de la population concernée. La marge d'erreur statistique est énorme. De plus, chaque entreprise a répondu par rapport à l'administration du canton où elle est domiciliée. Si bien que les «notes» attribuées au Canton de Vaud sont en réalité fondées sur les réponses de 35 entreprises. Dans cette situation, la part laissée au hasard du recrutement de l'échantillon est gigantesque, et l'idée de traduire les résultats en pour cent est en elle-même trompeuse.

La «mauvaise note» de l'administration vaudoise résulte d'une opération mathématique où interviennent notamment les jugements portés par 35 entreprises vaudoises sur les performances du Service de l'emploi dans la procédure d'obtention des permis de travail et celles du Registre du commerce dans diverses opérations de sa compétence.

Obtention d'un permis de travail

Les résultats chiffrés du sondage peuvent justifier, sous réserve de la marge d'erreur mentionnée plus haut, que l'administration soit classée 9^e dans le domaine des permis de travail. La procédure vaudoise est en effet relativement lente, du fait qu'elle

fait intervenir des autorités cantonales et communales, et qu'elle se déroule essentiellement par courrier. Il faut souvent six semaines à une entreprise pour obtenir une décision, alors que la même opération peut être réglée en trois ou quatre semaines à Berne ou à Neuchâtel. Pour la lenteur des décisions, cependant, la palme n'est pas à Vaud, mais à Genève, où la procédure prend en moyenne près de trois mois. Le score vaudois «plonge» à cause de réponses en moyenne sévères données par 28 entreprises à des questions sur les tracasseries administratives ou la qualité des réponses obtenues lors d'une demande de permis de travail.

Registre du commerce

Le dernier rang attribué au Canton de Vaud pour les performances de son Registre du commerce est plus difficile à comprendre. Le seul critère défavorable au Registre du commerce vaudois est la durée moyenne d'attente pour des inscriptions ou des modifications d'inscription. Pour les autres critères de satisfaction des usagers, le Registre du commerce vaudois se situe dans la moyenne. Il appartient même au groupe des administrations les plus appréciées pour l'absence de tracasseries administratives ou pour la qualité de la procédure d'inscription. Pondérées différemment, les réponses de 28 entreprises vaudoises sur les performances du Registre du commerce vaudois auraient tout aussi bien pu aboutir à classer le Canton de Vaud en milieu de peloton.

A Moudon, siège du Registre du commerce récemment centralisé, le préposé André Brice reconnaît que les temps d'attente peuvent être relativement longs, particulièrement en fin de semestre, du fait d'une part de l'avalanche de demandes que les entreprises lui adressent à ces périodes critiques de l'année ainsi que d'autre part par manque de personnel. Mais il a le sentiment que les usagers sont généralement satisfaits, et qu'ils apprécient notamment l'instauration d'une permanence téléphonique et l'ouverture prolongée des guichets entre midi et 14 h. Toutefois, André Brice déplore que la CVCI ne lui ait pas laissé le temps nécessaire pour commenter les résultats de l'enquête avant sa publication. Ainsi, selon lui, l'objectif d'une telle étude aurait été préservé: travailler à l'amélioration des

relations entre prestataires et clients.

Satisfaction globale: Vaud dans la moyenne

Il y a plus troublant encore. Les conclusions du sondage classent l'administration vaudoise neuvième sur neuf en comparant ses résultats avec ceux des huit autres cantons pour les réponses à des questions touchant l'efficacité globale, l'amabilité, l'orientation client, la qualité de l'information et l'aide apportée, ainsi que les performances dans les domaines des permis de travail et du Registre du commerce. Pourtant, dans le même sondage, les mêmes sondés portent un jugement global plutôt favorable à l'administration cantonale, qui obtient ici la note de 6,8 (sur 10), c'est-à-dire exactement la moyenne, devant Neuchâtel (6,2), Berne et Genève (6,3). Mieux: les sondés vaudois pensent en majorité que l'administration de leur canton est plutôt meilleure que les autres. Si ces réponses-là étaient intervenues dans l'établissement du classement final, le Canton de Vaud se serait probablement retrouvé plus près du milieu que de la queue du classement.

Tout sauf scientifique

La directrice de MIS-Trend, Marie-Hélène Miauton, reconnaît que les entreprises interrogées dans ce sondage ne constituaient pas un échantillon «au sens scientifique du terme». Elle admet que la marge d'erreur est importante. Et elle renvoie la balle à la CVCI, qui voulait «des impressions plutôt qualitatives» et qui, pour des raisons de budget, ne tenait pas à avoir un échantillonnage plus nombreux. Bref, le 9^e rang attribué au Canton de Vaud résulte d'une démarche qui est tout sauf scientifique.

Du côté de la CVCI, on se défend de toute tentative de manipulation visant à stigmatiser particulièrement l'administration vaudoise. Jean-Luc Strohm, son directeur, justifie la publication de cette «étude» en disant qu'elle avait la mérite de «secouer le cocotier». «Même si les résultats sont discutables, précise-t-il, nous pensons qu'il y a des choses à améliorer dans les performances de l'administration vaudoise. Nous serions prêts à participer à un groupe de travail pour y contribuer. Nous avons des méthodes».

Laurent Rebeaud

Ciel, une curatelle m'a été assignée!

La réforme de la Justice de paix qui est en cours n'a pas touché le système d'octroi, essentiellement basé sur le bénévolat, des curatelles et des tutelles. Avec pour conséquence, une difficulté persistante de dénicher des bonnes volontés. La situation à Lausanne devrait toutefois se détendre fin 2004 avec la création de 20 postes d'assesseurs contre 4 aujourd'hui.

La nouvelle justice de paix est en train de prendre corps (voir *La Gazette* n°139 du 3 septembre) mais pour Suzanne Brunner, enseignante et assesseur, cette réforme a fait l'impasse sur un thème sensible: la gestion des curatelles et tutelles qui sont assignées par les juges de paix à tout citoyen jugé capable (casier vierge, pas de poursuites, revenu suffisant,...) de l'assumer. Un système qui mise, pour fonctionner, sur le bénévolat, le sens civique et sur la solidarité des Vaudois. Trois notions, selon Suzanne Brunner, qui tendent à se faire rares de nos jours et dont l'absence menace le système actuel des assignations de curatelles ou de tutelles. Elle avait espéré, ainsi que nombre de ses collègues assesseurs, que la réforme de la justice de paix allait conduire à une professionnalisation des tutelles, telles qu'elle est pratiquée dans d'autres cantons. Une façon de décharger assesseur et citoyens tout en garantissant aux pupilles – dont le nombre tend plutôt à croître – un soutien approprié. Dans l'attente de la révision de la loi fédérale en matière de tutelles et curatelles; actuellement en discussion et dont l'application ne devrait pas intervenir avant une dizaine d'années, les juges de paix ainsi que l'Office du tuteur général sont condamnés à continuer leur quête d'éventuels curateurs.

Une quête ingrate puisque les personnes assignées font la plupart des pieds et des mains pour éviter d'endosser la responsabilité d'une pupille (certificat maladie, charges familiales décuplées,...). «Alors qu'assumer une pupille se résume souvent à une dizaine de minutes par mois de travail administratif», conclut Suzanne Brunner. – AG



Alors jeune maman, Ada Wild est devenue la tutrice d'une femme âgée en 1970. Ce fut ensuite au tour de la voisine de chambre de cette dernière de devenir sa pupille. Depuis, Ada Wild, n'a cessé de donner un coup de main aux plus démunis.

Honorine, Éliane, Carlo, Lucette et tant d'autres qui ont été ou sont encore les pupilles d'Ada Wild. «Sauf exception, je n'appelle jamais mes pupilles par leur prénom comme je ne les tutoie pas, par respect et parce qu'il est nécessaire de garder une certaine distance», explique cette Lausannoise qui, depuis 33 ans, travaille bénévolement comme curatrice ou tutrice. Mais lorsqu'elle évoque l'un ou l'autre de ses pupilles, les prénoms jaillissent avec tendresse. Tout comme les anecdotes qui racontent le plaisir qu'Ada Wild rencontre dans son engagement. «Je ne comprend pas que l'on considère avec épouvante une curatelle car finalement, nous avons affaire à des être humains, comme vous et moi, et qui, de plus, sont démunis», s'étonne-t-elle. Elle qui n'a jamais refusé une pupille, même réputée difficile, car «je ne vois jamais le négatif dans une situation, je suis plutôt du genre à m'engager avec passion».

Découvrir d'autres réalités

Chaleureuse, dotée d'un contact facile et généreuse, elle n'avait pas particulièrement envie de devenir curatrice. Jusqu'à ce jour de 1970, lorsque jeune mère, elle reçoit une lettre de la Justice de paix lui assignant une pupille, une femme âgée, résidente d'un EMS. «Pourquoi est-ce que j'ai accepté? Peut-être parce que dans ma famille nous avons toujours encouragé le bénévolat et aussi parce que cela m'amuse de rencontrer de nouvelles personnes». D'autres tranches de vie et des personnalités qu'elle n'aurait jamais eu la possibilité d'entrevoir ou de connaître.

Onze pupilles

Ils sont aujourd'hui onze à pouvoir compter sur son aide, essentiellement en matière d'administration et de paiement. Mais Ada Wild n'oublie jamais de marquer les anniversaires et Noël d'une attention. Plaques de chocolat pour les uns, bonbons pour d'autres, mousse pour le bain pour une coquette ou tabac pour un dernier. «Ils apprécient tellement recevoir un paquet par la poste ou une carte postale. Ils sont très sensibles au moindre petit geste car, souvent, ils sont très seuls». Si la majorité de ses pupilles sont des pensionnaires d'EMS ou d'institutions paramédicales, quelques-uns ont un domicile et travaillent dans la mesure de leur capacité. «Certaines de mes pupilles n'exigent que très peu de travail de ma part, quelques minutes par mois, tandis que je consacre plus de temps à d'autres, du fait aussi», reconnaît-elle «que je prends mon rôle à cœur et parce que je les connais parfois depuis des années».

Un engagement emprunt de gentillesse et de respect («ne jamais s'imposer») qui réserve souvent des surprises. Lorsque par exemple une pupille particulièrement bourrue lui avoue après des mois de regards méfiants apprécier ses visites. Et d'ajouter qu'elle ne serait pas contre une bise. Ou lorsqu'un autre insiste pour lui offrir le café à chacune de ses visites et lui glisse, un jour, un cadeau, un petit cactus, elle qui collectionne et bichonne les cactées. Des plantes plus délicates qu'il n'y paraît et qui ne suscitent souvent pas l'intérêt si ce n'est la sympathie.

Annika Gil

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC

Département de l'économie

Maître-esse aux écoles d'agriculture de Marcelin et de Grange-Verney, ou Maître-esse d'enseignement professionnel B (Ingénieur-e EPFZ ou HES, spécialisée en viticulture et œnologie) 100%

Mission: enseignement des branches viticoles, œnologiques et scientifiques, niveau CFC (cavistes et viticulteurs) et maturité professionnelle. Collaboration à la planification et à la mise en valeur d'essais.

Renseignements: M. Maurice Chenuz, 021/801.14.51

Adresse: réf. 4432G, Ecole d'agriculture de Marcelin, M. Charles-Louis Morel, CP 352 – 1110 Morges

Délai de postulation: 20.10.03

Publié dans la FAO le 07.10.03

DINF

Département des infrastructures

Architecte B (Aménagiste H/F) pour le Service de l'aménagement du territoire 100%

Mission: assurer le suivi, sur les plans communal et régional, des objectifs de l'aménagement du territoire et contribuer à mettre en oeuvre les nouveaux instruments d'aménagement du territoire. Rédiger les rapports du service à l'intention des partenaires publics et privés (cl. 24-28).

Renseignements: Mme Rebecca Lyon Stanton, 021/316.74.36

Adresse: réf. 4431G, Service de l'aménagement du territoire, M. Jacques-André Conne, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 07.10.03

Ouvrier/ère qualifié-e (Mécanicien-ne autos ou poids lourds) pour le Centre d'entretien du matériel des routes cantonales 100%

Mission: participer à l'entretien général, aux réparations et au dépannage des véhicules, engins et matériel divers affectés aux besoins spécifiques de l'Administration cantonale vaudoise, dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures du Système Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Louis Bapst, 021/316.76.20

Adresse: réf. 4436G, Centre d'entretien du matériel des routes cantonales, M. Jean-Louis Bapst, La Blécherette – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 07.10.03

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Ingénieur-e C (ingénieur-e géomètre ETS en géomatique ou formation équivalente) pour le Service des forêts, de la faune et de la nature 90%

Mission: responsabilité de la gestion des données territoriales du service, principalement dans le domaine forestier. Gérer les métadonnées territoriales. Représenter le service en matière de données territoriales et de géomatique. Conduire les projets «utilisateurs» pour les outils de gestion de données territoriales. Collaborer à la gestion informatique du service (cl. 22-25).

Renseignements: M. Cornelis Neet, 021/316.61.40

Adresse: réf. 4440G, Service des forêts, de la faune et de la nature, M. Cornelis Neet, Ch. de la Vulliette 4, Chalet-à-Gobet – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.10.03

Secrétaire juriste H/F pour la Police cantonale 80%

Mission: assister le commandement et les collaborateurs/trices de la police cantonale sur le plan juridique. Contribuer à veiller au respect des prescriptions dont l'application est dévolue à la police cantonale. Veiller à la transmission des informations de nature juridique à l'ensemble des partenaires publics et privés (cl. 22-25).

Renseignements: M. Vincent Delay, 021/644.80.21

Adresse: réf. 4439G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne.

Publié dans la FAO le 14.10.03

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Adjoint-e A (Chef-fe de l'Office du perfectionnement scolaire, de la transition et de l'insertion professionnelle - OPTI) 100%

Mission: 1. Garantir que l'office accomplisse sa mission, à savoir : assurer la direction générale de la structure de perfectionnement scolaire répartie en six sites régionaux (en l'état du projet : Nyon, Morges, Lausanne, Payerne et Est-Riviera), remplaçant ainsi l'actuelle direction de l'Ecole de perfectionnement; superviser, en collaboration avec les autres instances concernées, l'ensemble des mesures et des actions entreprises au profit des jeunes issus de la scolarité obligatoire en recherche d'un projet de formation ou d'insertion professionnelle, en déléguant aux responsables régionaux de la structure de perfectionnement scolaire la coordination opérationnelle du réseau des différents acteurs intervenants au profit des jeunes; mettre en place un système d'information et de suivi pour garantir la qualité des prestations et une gestion efficace des ressources allouées. 2. Gérer l'office (personnel, budget, communication, etc.). 3. Organiser le travail de l'office. 4. Finaliser la mise en place de l'office et des plates-formes régionales pour la rentrée d'août 2004 (cl. 29-32 sous réserve de modifications, ce poste important étant en phase de réévaluation).

Renseignements: M. Philippe Martinet, 021/316.31.68

Adresse: réf. 4434G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Francesco Casale, Couvaloup 13 – 1014 Lausanne. Merci d'adresser votre dossier de candidature exclusivement par courrier postal, jusqu'au 30.10.03.

Publié dans la FAO le 07.10.03

Conseiller/ère en orientation A ou B pour l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) 90%

Mission: recevoir les gymnasien-ne-s afin de les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Par des entretiens psychologiques et des examens psychotechniques, évaluer avec le/la consultant-e ses ressources, ses potentialités, ses motivations et ses acquis afin de lui apporter le meilleur appui. Le travail en orientation inclut également l'information scolaire et professionnelle, la maîtrise d'une vaste documentation et, le cas échéant, le recours à divers partenaires institutionnels ou privés pour atteindre l'objectif fixé en plein accord avec le/la consultant-e. Dans le cadre de la réorganisation de l'OSP vaudoise, la fonction pourrait être redéfinie.

Renseignements: Mme M.-Isabel Taher-Sellés, 021/315.65.50

Adresse: réf. 4435G, OCOSP, Mme M.-Isabel Taher-Sellés, Rue de la Borde 3d – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 07.10.03

Employé-e d'exploitation pour le Centre d'enseignement professionnel de Vevey 100%

Mission: collaborer à l'exploitation de l'économat de l'établissement. Adjointe à la personne responsable de l'économat (cl. 4-6).

Renseignements: Mme Marie-Antoinette Dorier, 021/923.14.00

Adresse: réf. 4425G, Centre d'enseignement professionnel, Mme Marie-Antoinette Dorier, Av. Nestlé 1 – 1800 Vevey.

Publié dans la FAO le 30.09.03



Les décisions de la quinzaine

DFIN

Département des finances

Aménagement de la Loi sur le personnel

Le Conseil d'Etat propose de modifier la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud sur deux aspects techniques. Il demande d'y introduire la possibilité pour un collaborateur de l'Etat d'être nommé juge au Tribunal des prud'hommes (TRIPAC), alors que la nouvelle Constitution cantonale ne le permet plus, sauf dérogation apportée au niveau de la loi. La deuxième modification proposée concerne la procédure de désignation des assesseurs au TRIPAC. Jusqu'ici, le Tribunal cantonal était tenu de nommer les membres de la Commission paritaire en qualité d'assesseur. Ce système n'étant pas conforme au principe d'indépendance du TRIPAC, le lien entre membre de la Commission paritaire et assesseur devrait être supprimé. Conformément à la nouvelle loi

sur le personnel, ces deux modifications ont été négociées avec les représentants du personnel.

Comptabilisation des contributions aux entreprises de transport

A la suite d'une recommandation du Contrôle cantonal des finances, les prêts accordés aux entreprises de transport public figureront dorénavant au bilan de l'Etat, pour assurer une concordance avec les bilans présentés par ces entreprises. Cette opération nécessite de réactiver au bilan des prêts qui ont été financés à l'époque par le compte de fonctionnement ou encore totalement amortis. La réactivation de ces prêts génère une plus-value de 68 millions de francs à l'actif du bilan de l'Etat. Cette opération s'effectue par le compte "Pertes et profits" et n'influence pas le compte de résultat de fonctionnement.

Contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative sur l'imposition des successions

Au terme de la consultation des milieux concernés, le Conseil d'Etat a arrêté le contre-projet qu'il propose au Grand Conseil d'opposer à l'initiative populaire pour la suppression de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe descendante et entre conjoints. Suivant l'avis majoritaire des Municipalités notamment, le Conseil d'Etat a retenu la variante qui prévoit

de supprimer l'impôt entre époux et d'élever la franchise d'impôt pour les héritiers directs. La votation aura lieu au printemps 2004.

Le Conseil d'Etat s'oppose à une amnistie fiscale générale

Dans le cadre d'une consultation fédérale, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur différents projets d'amnistie fiscale. Il s'oppose pour des raisons d'éthique à une amnistie fiscale générale mais approuve le projet d'allègements octroyés aux héritiers pour des soustractions commises par le défunt. Ces allègements sont défendables dans la mesure où les héritiers ne sont en rien responsables des manquements du défunt et collaborent avec l'autorité fiscale.

La Caisse de pensions soumise à la gestion des risques de l'Etat

En réponse à la question du député Gérard Bühlmann demandant où sont comptabilisés les engagements de l'Etat en faveur de sa Caisse de pensions, le Conseil d'Etat indique que tous les cautionnements, garanties et engagements conditionnels de l'Etat sont répertoriés et inscrits à l'annexe du compte d'Etat. En outre, le Gouvernement rappelle que compte tenu de l'évolution économique et de la volatilité des marchés financiers, il a introduit la notion de



DFIN

Département des finances

Premier/ère secrétaire A ou Secrétaire pour le Registre foncier du district de Lavaux 100%

Mission: seconder le Conservateur du registre foncier dans ses activités d'application du droit foncier, ainsi que de gestion de l'administration et du personnel.

Renseignements: M. Serge Faivre, 021/799.90.20

Adresse: réf. 4438G, Registre foncier du district de Lavaux, M. Serge Faivre, Ch. de Versailles 6 – 1096 Cully

Publié dans la FAO le 14.10.03

Conciergerie A pour le Service immobilier et logistique, auprès de la Haute Ecole Pédagogique 100%

Mission: assumer la responsabilité de la conciergerie de la Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud. Assurer la maintenance de la technique CVRSE et la bienfaisance des nettoyages journaliers effectués par le personnel auxiliaire ou sous mandat. Procéder à la répartition des tâches (cl. 14-16).

Renseignements: M. Manahen Barilier, 021/316.74.74

Adresse: réf. 4437G, Service immobilier et logistique, M. Roland Perrin, Av. de l'Université 5 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.10.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Caissier/ère D ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Grandson

Mission: tenue de la comptabilité, réception, secrétariat, saisies de salaire.

Renseignements: M. Daniel Morel, 024/557.71.76

Adresse: réf. 4433G, M. Daniel Morel, Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Grandson, Place du Château 2 – 1422 Grandson

Publié dans la FAO le 07.10.03

Employé-e d'administration ou Premier/ère employé-e d'administration des Justices de paix des districts de Nyon et de Rolle 70%

Mission: collaborer aux travaux du greffe de l'office dans le processus juridictionnel et administratif.

Renseignements: Mme Claude Bridel, Juge de paix du cercle de Coppet, 022/776.56.69

Adresse: réf. 4429G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 07.10.03

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

gestion du risque à l'Etat de Vaud. Il entend mettre en place un inventaire des risques évalués selon leur importance évolutive et l'ampleur des charges financières qui en découlent. A terme, cette nouvelle approche devra permettre au Gouvernement et au Parlement d'anticiper les risques portés à leur connaissance.

DINF

Département des infrastructures

Marchés publics: révision de la législation

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de révision de la législation sur les marchés publics comprenant l'accord intercantonal et la loi vaudoise, ainsi que l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce. Le gouvernement a également répondu à cinq interventions parlementaires sur les marchés publics. La révision de ces textes est rendue nécessaire par l'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, de l'accord bilatéral entre la Suisse et l'Union européenne. Elle a été mise en consultation en mai dernier. Ouverture des marchés des communes aux soumissionnaires européens, changement des seuils, et introduction de la procédure sur invitation figurent parmi les principales modifications.

Constructions routières: planification 2004-2007 et demandes de crédit

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil, lors de la session de décembre, son rapport sur la planification des constructions routières pour la période 2004-2007, ainsi que 8 demandes de crédit pour des projets et études totalisant 17,7 millions de francs. Le choix des objets a été opéré par un groupe d'évaluation retenant les critères du développement durable. Ainsi 14 nouveaux projets ont été inscrits dans la planification. Conformément à la nouvelle méthode de planification des projets routiers présentée au printemps 2002, le Conseil d'Etat soumet désormais tous les deux ans au Grand Conseil un rapport sur les projets de construction sur routes cantonales.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Contrats de prestations au Service de la formation professionnelle

Dans le cadre de la pratique de la gestion par contrat de prestations, le Conseil d'Etat a pris acte des 13 rapports de gestion annuels des unités gérées par contrat de prestations au Service de la formation professionnelle. Conformément au cadre institutionnel en vigueur, les unités sous contrat ont élaboré un rapport de gestion qui a été évalué par des groupes de controlling externes à l'unité. Ces rapports ont été transmis pour information aux présidents des Commissions de gestion et des finances. Rappel : la gestion par contrat de prestations vise à piloter les activités des services par le biais des prestations plutôt que par celui des moyens.

DEC

Département de l'économie

Disparition de services de proximité

Suite à une interpellation du député Martial Gottraux, qui s'inquiétait de la disparition de certains services de proximité, dont La Poste, le Conseil d'Etat rappelle qu'en réponse à la consultation fédérale sur la révision de l'Ordonnance sur La Poste (OPO), il a déploré l'absence d'un débat national sur cet objet. Il a également rappelé à l'autorité fédérale qu'il reste attentif à l'accomplissement du mandat de service universel auquel La Poste est soumise. Pour autant, il relève qu'il n'entend pas mettre sur pied spécifiquement une politique de soutien à l'offre de proximité qui irait au-delà des mesures déjà existantes.

Baux commerciaux: commission cantonale paritaire de conciliation

Suite à une interpellation de la députée Anne Baehler Bech, le Conseil d'Etat a vérifié le bon usage du terme «paritaire» appliqué à la Commission cantonale paritaire de conciliation en matière de baux commerciaux. Il considère que la représentativité avérée des associations concernées et la marge d'appréciation accordée par le législateur en la matière justifient le terme «paritaire» pour désigner cette commission.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Contrat de prestations 2002 des Hospices cantonaux et de l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du Service de la santé publique (SSP) et du Service des affaires universitaires (SAU) concernant l'évaluation du contrat de prestations 2002 entre le Conseil d'Etat, les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Le SSP et le SAU ont examiné les engagements pris par les Hospices et l'Université et ont estimé que le contrat était rempli: les prestations décrites ont été fournies, les engagements en matière de performance respectés, les Hospices bouclent leurs comptes avec un bénéfice et les projets prévus ont été réalisés. Le Conseil d'Etat a transmis ce rapport aux présidents des Commissions permanentes des finances et de gestion ainsi qu'aux membres de la Commission spécialisée de santé publique.

Transaction sur le projet de construction d'un hôpital à Baugy et à Sully

Le Conseil d'Etat a chargé le Département de la santé et de l'action sociale de signer une transaction et une convention, sous réserve de ratification par le Grand Conseil. Cette ratification prendra la forme d'un exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit supplémentaire de fr. 8'388'256,26 au budget 2003, qui sera soumis au Grand Conseil à la session de décembre 2003.

Projets de modifications des ordonnances sur les produits thérapeutiques

Le Conseil d'Etat accueille avec satisfaction le projet de modification de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, qui a pour but d'améliorer la santé des animaux et de restaurer la confiance des consommateurs dans les denrées alimentaires d'origine animale. Le Vétérinaire cantonal sera chargé des contrôles chez les vétérinaires et dans les exploitations d'animaux de rente. Simultanément des modifications d'autres ordonnances sont proposées pour compléter les dispositions d'application de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques. Elles portent notamment sur la remise et l'administration des médicaments et l'utilisation des dispositifs médicaux.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Dissolution de la fraction de commune du village du Lieu

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret sur la dissolution de la fraction de commune du village du Lieu. En effet, suite à la diminution d'intérêt des citoyens à participer aux organes de la fraction, le Conseil général du village du Lieu décidait en mai dernier, à l'unanimité, la dissolution de la fraction de commune et la ratification de la convention de dissolution. En juin, le Conseil communal de la commune du Lieu, à une très forte majorité, prenait acte de la décision et ratifiait la convention de dissolution.

Aide à la création artistique dans le canton

Sur préavis de la Commission cantonale des activités culturelles, le Conseil d'Etat a décidé de consacrer un montant de 113'250 francs en faveur de 30 des 49 projets ponctuels de création et d'animation artistiques qui lui ont été soumis durant le 3^e trimestre 2003 (13 bénéficiaires dans le domaine musical; 8 dans les beaux-arts; 7 en littérature et 2 pour des projets polymorphes).

Concession de la Télévision de la Région Lausannoise

Conformément à l'article 23, alinéa 2, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a consulté le Conseil d'Etat sur une demande de renouvellement de la concession de la Télévision de la Région Lausannoise. Le Gouvernement vaudois lui a donné un préavis favorable.

Transfert économique des concessions de deux stations de radio

Conformément à l'article 23, alinéa 2, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a consulté le Conseil d'Etat sur une demande de transfert économique, par les sociétés détentrices, des concessions de Radio One-FM S.A., à Genève, et Radio Lausanne-FM S.A., à Lausanne. Le Gouvernement vaudois a donné un préavis favorable à cette demande.

Bracquemond, graveur de l'instant, fugace

Considéré comme l'un des graveurs les plus inventifs du XIX^e siècle, Félix Bracquemond a cependant connu la notoriété grâce à un service en porcelaine dont il a imaginé le motif floral et animalier.



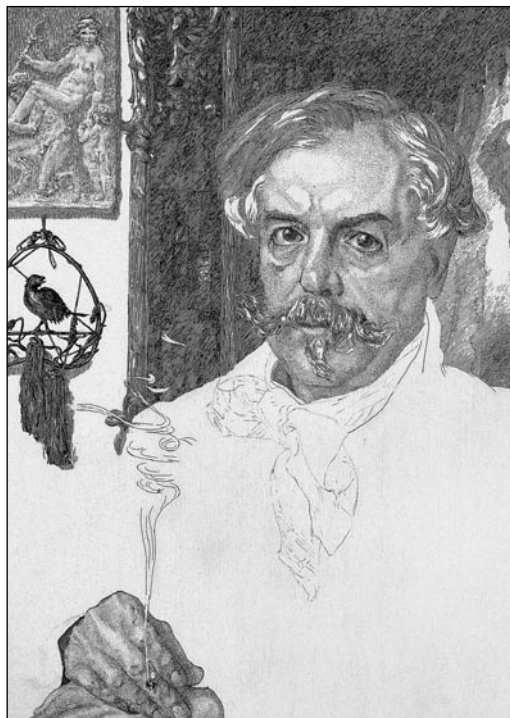
Grande Langouste aux antennes relevées; planche qui sert de modèle au saladier du très en vogue Service Rousseau, de 1866, qui sera réédité jusque dans les années 1930.

Un canard qui prend son envol tout en claquant du bec, des hirondelles qui virevoltent au-dessus d'un plan d'eau, fugitivement baigné d'une de ces lumières étranges, surgie au milieu d'un ciel bas. Et cette grande langouste, prisonnière de son saladier certes mais qui en chatouille les bords de ses longues antennes. Félix Bracquemond (1833-1914) est l'un des graveurs les plus audacieux du siècle passé. A l'instar des impressionnistes, dont il est très proche – notamment de Manet ou Degas –, il sort de son atelier pour aller graver la vie, la lumière, les mouvements de la nature comme des animaux. Sans oublier

les hommes dont nombre de ses amis qui se sont prêtés au jeu du portrait. Edmond de Goncourt n'est jamais aussi «vivant» parce qu'une fumée légère s'échappe de sa cigarette.

Précurseur et diffuseur de l'art du Japon qui marqua si fortement toute une génération d'artistes, Félix Bracquemond est également à l'origine du renouveau de la technique de l'eau-forte, alors supplantée par le burin. Une technique qui lui permet de saisir l'instant, de rendre une ambiance. Non sans mal puisqu'il faut «concevoir le dessin, non seulement par la pointe qui trace des traits, tailles et griffonnés, sur le vernis dont le cuivre est couvert; mais encore et surtout, il faut prévoir l'action mordante de l'acide» puisque «la couleur, le ton, les valeurs d'une eau-forte résultent des divers profondeurs obtenues par l'acide», explique l'artiste en 1897. Une cinquantaine de ses gravures sont exposées au Cabinet des estampes de Vevey. Si Félix Bracquemond était une figure centrale de la vie artistique du XIX^e, il est cependant demeuré en marge de la gloire. Bien que ses céramiques – à découvrir à la Fondation Neumann de Gingins – aient connu un véritable succès économique. – AG

«Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques». Les gravures se dévoilent au Cabinet cantonal des estampes de Vevey (Musée Jenisch) tandis que les céramiques, dont le fameux Service Rousseau, se découvrent à la Fondation Neumann, à Gingins. Visites guidées: mercredi 12 novembre, à 18h30, à la Fondation Neumann et mardi 2 décembre, à 18h, au Cabinet des estampes. Mardi-dimanche: 11h à 17h30 (Vevey); mardi-vendredi: 14h à 17h, samedi-dimanche: 10h30 à 17h (Gingins). Jusqu'au 8 février 2004.



Portrait d'Edmond de Goncourt, 1881. Proche d'artistes et d'écrivains tels que Manet, Degas, Corot, Gautier, Baudelaire ou Goncourt, Félix Bracquemond est cependant demeuré en marge de la gloire. Peut-être parce que dispersé entre la gravure, la céramique et le dessin.

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne. *Nos classes au galeas.* Le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, en collaboration avec la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire (Yverdon), propose un voyage à travers les salles de classe d'antan. Nostalgie garantie. Mer-vend: 12h à 18h, sam-dim: 11h - 17h. Jusqu'au 25 janvier 2004.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Le monde selon François Dubois.* Une exposition qui explore la religion, la cruauté, la mort et le souvenir avec comme point de départ Le massacre de la St-Barthélemy, toile de François Dubois. **Ateliers enfants:** (7 - 13 ans) mercredis 26 novembre et 10 décembre, de 14h à 17h. **Ateliers familles:** dimanche 9 novembre et 10 décembre, de 14 à 16h. **Visites guidées:** jeudis 13 novembre et 18 décembre, à 18h30, et jeudis 30 octobre et 4 décembre, à 12h30. Jusqu'au 4 janvier 2004. *D'Irlande... le paysage dans les collections d'arts graphiques de la National Gallery of Ireland.* **Visite guidée:** jeudi 27 novembre, à 18h30. Jusqu'au 4 janvier 2004.

Musée historique de Lausanne. *Prête-moi ta plume!* A l'ère du clavier et de la souris, objets et instruments d'écriture invitent à la découverte d'un domaine chargé de souvenirs. **Ateliers pour les 8-12 ans:** tester différents objets d'écriture (plume, stylet, tablette de cire, encre,...) et réaliser un cachet en cire. Mercredis 12 novembre, 10 décembre et 14 janvier; samedi 29 novembre, de 14h à 16h. Place limitée. Tél.: 021 331 03 53. Jusqu'au 18 janvier.

Conférences

«*De la parole des victimes à la lutte contre le racisme*», par M. Grünberg, travailleur social à SOS Racisme, jeudi 30 octobre, de 12h à 13h45, à l'occasion d'un *Lunch-conférence* de l'Union des femmes de Lausanne. Maison de la femme, av. Eglantine 6, Lausanne. (10 francs, sans inscription).

«*Angle mort*», roman de l'auteur suisse Anne Brécart (Ed. Zoé, 2002), lu par la Compagnie Marin, avec Pascal Vachoux, à l'enseigne de *C'est pour lire*. Lundi 20 octobre, à 19h, Palais de Rumine, Lausanne.

«*Regards croisés sur le pèlerinage*», par Rachid Amirou, Jean-Daniel Morerod et Eric Vion. La notion de pèlerinage recouvre une multitude de réalités que des spécialistes d'horizons divers (histoire, tourisme, sociologie) décortiqueront. L'occasion aussi de présenter le rôle joué par Lausanne dans certains pèlerinages, aujourd'hui disparus. Jeudi 23 octobre, à 19h, au Palais de Rumine, Lausanne.